

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

Commission	
Gouvernement	

N° 12

AMENDEMENT

présenté par

M. Boucard, Mme Corneloup, Mme Minard, Mme Sylvie Bonnet, Mme Frédérique Meunier, Mme Bazin-Malgras, M. Liégeon, M. Portier, M. Ray, M. Cordier, Mme Duby-Muller et M. Tryzna

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« lors des programmes et événements destinés exclusivement aux mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à interdire les messages publicitaires et activités promotionnelles en faveur d'aliments ultra transformés uniquement lors des programmes et événements destinés exclusivement aux mineurs.